

**AVIS DE PUBLICITE AUX ASSOCIATIONS
PORTANT SUR LE RENOUELEMENT DES MEMBRES NOMMES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SAINT-PAUL**

Le Maire de la Commune de Saint-Paul informe

Qu'en application des articles L.123-6 et R.123-7, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'action sociale et des familles, il sera procédé à la nomination des représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Parmi les membres qui seront nommés doivent figurer :

- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département
- Un représentant des associations de personnes handicapées du Département

Le Maire, Président de droit, invite donc les associations à faire acte de candidature.

Modalités de candidature :

Les associations listées ci-dessus sont les bienvenues pour candidater et doivent adresser au Maire de Saint-Paul :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée et une liste d'au moins trois propositions de représentants (sauf impossibilité dûment justifiée) avec leur nom et coordonnées
- Une copie des statuts de l'association

Recevabilité des candidatures :

- Il est impératif que l'association soit déclarée et que son siège soit situé sur la commune de Saint-Paul où elle exerce ses activités
- L'association doit mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- L'association ne doit pas être fournisseur de biens ou de services au CCAS et n'entretient aucune prestation à l'égard du CCAS
- Le membre désigné par l'association ne doit pas être membre du Conseil Municipal de Saint-Paul



Délai impératif :

Les propositions présentées par les associations concernées devront être transmises au plus tard le **Lundi 27 avril 2026 à 12h00** :

Soit sous pli recommandé avec accusé réception à Monsieur le Maire

Soit en main propre contre récépissé de remise (1^{er} étage porte 6)

Au CCAS : 19 rue Evariste de Parny 97460 Saint-Paul

Soit par mail : ccas@mairie-saintpaul.fr

Pour toute information complémentaire :

Secrétariat : 0262 45 76 43

Fait à Saint-Paul le, 13/04/2026

Le Maire

Emmanuel SERAPHIN